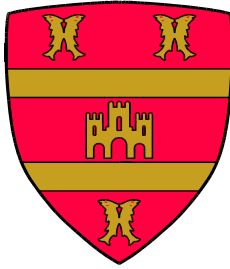


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

L'an deux mil dix-neuf, le mardi cinq novembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Monsieur BRIENS Eric, Monsieur LACOLLEY Daniel, Monsieur HAVARD Georges, Madame HAIRON Josiane, Monsieur LECHATREUX Jean-Claude, Monsieur ROUXEL Dominique, Madame LANGREZ Catherine, Madame SOURD Annie, Monsieur BURNEL Sébastien, Madame RIES Stéphanie, Monsieur OHEIX Yoann, Monsieur LELANDAIS Guillaume, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Monsieur RITTER Jean-Paul, Madame TRAVERT Dominique.

Pouvoirs : Madame LEVOYER Thérèse à Monsieur LACOLLEY Daniel, Madame MAUGER Sylvie à Madame LANGREZ Catherine, Madame COUILLARD Marlène à Madame HAIRON Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur LELANDAIS Guillaume.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 19 (16+3)

Date de la convocation : mercredi 30 octobre 2019

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au Conseil Municipal des Jeunes, invité à assister à cette séance, en raison de sa durée supposée courte et qu'elle a lieu un mardi.

Monsieur le maire sollicite du Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, savoir : « Association – Familles Rurales - Convention ». Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2019

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision du Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision prise selon les délégations accordées au titre de l'article L.2122-22 du CGCT :

- renonciation du 07 octobre 2019 au droit de préemption sur la parcelle n° 56 de la section AR, 4 Rue des Petits Pavés de l'Abbaye, cédée par Monsieur Sylvain BOSVY.

3. Communauté d'Agglomération Le Cotentin – Procès-verbal de restitution de la voirie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de procès-verbal de restitution de la voirie, dont la valeur comptable s'élève à 2.558.067,28 euros au 31 décembre 2017 (date de fin d'intervention sur la voirie de la Communauté d'Agglomération).

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le procès-verbal de restitution de la voirie.

4. Communauté d'agglomération Le Cotentin – Procès-verbal de transfert de l'Assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de procès-verbal de transfert des éléments de la compétence Assainissement, suite au transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2018.

Il informe qu'un courrier a été transmis à la Communauté d'Agglomération, rappelant les créances éteintes liées à l'assainissement ainsi que les dettes toujours en cours (soit respectivement 2807,23 euros et 8396,52 euros), alors même qu'un transfert intégral du solde a été voté.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à la signature de ce procès-verbal.

5. Travaux Route de Bricquebec – Mission de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Agence Technique des Marais pour la prestation de maîtrise d'oeuvre des travaux du sentier piétonnier Route de Bricquebec. Ce devis est arrêté à la somme de 2.502,00 euros H.T.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à sa signature.

6. Travaux Route de Bricquebec – Avenant au marché d'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 03 septembre dernier par laquelle il retenait l'entreprise MESLIN pour la réalisation de l'aménagement piétonnier Route de Bricquebec. Puis il informe que, par courrier du 16 octobre 2019, l'Entreprise MESLIN lui a fait savoir que suivant traité de fusion en date du 28 juin 2019, la société COLAS Ile de France Normandie a absorbé sa filiale, la société Etablissements MESLIN, à effet du 1^{er} septembre 2019. Il convient donc de modifier en conséquence le marché passé avec les Etablissements MESLIN.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ces données et autorise le Maire à la signature de l'avenant de transfert des Etablissement MESLIN vers la Société COLAS Ile de France Normandie.

7. Budget 2019 - Subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Le Cotentin a précisé en 2018 l'intérêt communautaire de ses compétences, avec effet au 1^{er} janvier 2019. Ainsi, certaines subventions versées à des associations locales ne le sont plus et deviennent de compétence communale. C'est le cas de la Coopérative scolaire de l'Ecole Jacqueline Maignan de Saint-Sauveur-le-Vicomte et du Foyer Socio-Educatif du Collège Barbey d'Aurevilly. Puis il précise que les montants ont été pris en compte dans les attributions de compensation par la CLECT, pour respectivement 1.100 euros et 2.230 euros.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer au titre de 2019 à la Coopérative scolaire de l'Ecole Jacqueline Maignan une subvention de 1.100,00 euros et au Foyer Socio-Educatif du Collège une subvention complémentaire de 230 euros compte tenu d'une subvention de 2.000 euros votée le 03 septembre dernier.

Cette décision a pour effet de modifier le tableau des subventions 2019, qui se présente désormais ainsi qu'il suit :

LIBELLE	BP 2019
Amicale des anciens combattants ACPG	140.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	500.00 €
Amicale du personnel communal et Intercommunal	500.00 €
Amicale UNC AFN TOE	600.00 €
Anciens élèves des écoles laïques	200.00 €
Comité de Jumelage "POMME-RAISIN" (en sommeil)	0.00 €
Ass. "la Ruche" Abbaye	150.00 €
Club plaisir d'être ensemble (2017 : Section du foyer socio-culturel)	250.00 €
Comice agricole	250.00 €
Amis de Hautmesnil	200.00 €
Comité des fêtes Selsoif	400.00 €
Comité Saint-Clair	650.00 €
Comité Saint-Clair feu d'artifice fête (prix contrat)	3 000.00 €
Croix Rouge - Délégation de l'Ouve et Saire	500.00
Familles rurales SSVTE Délibération 19-12-2018 Versée 19-2-2019	6 000.00 €
Familles rurales Sub Centre loisirs	1 500.00 €
Foyer socio-culturel	3 000.00 €
Handicapés de Montebourg assoc. D'entraide ANEHP	50.00 €
Le gardon St Sauveurais	150.00 €

Club PECHE COMPETITION DU GARDON Saint Sauveurais	300.00 €
Moto-Club du Val d'Ouve (pas de bilan) Subvention exceptionnelle	3 000.00 €
VIKINGS ET VICOMTES	3 000.00 €
Parents d'élèves écoles publiques APE	160.00 €
Prévention routière	20.00 €
Réveil sportif	3 000.00 €
SHR	2 600.00 €
Saint Sauveur Animation commerciale	250.00 €
CCKSSV Club Canoé Kayak Saint Sauveur Le Vicomte	160.00 €
Société de chasse (390+75 droit de garde marais sablière)	465.00 €
Tennis club du Val d'Ouve	500.00 €
Génériques	1 797.60 €
Secours populaire Français - Cherbourg	100.00 €
AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE DES LICES Bilan reçu 19-1-2019	400.00 €
FSC LA ROUE LIBRE	600.00 €
Espoir Santé "téléthon"	100.00 €
LES NOUVEAUX JEUNES (Selsoif - demande mai 2017)	100.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE BARBEY D'AUREVILLY	150,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS SSLV	1.820,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE BARBEY D'AUREVILLY	2.230,00 €
Coopérative scolaire de l'Ecole Jacqueline Maignan	1 100.00 €
TOTAUX	39.892.60 €
budgétisé	45000.00 €

8. Associations – Familles Rurales - Convention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par l'association Familles Rurales, et les interventions des collectivités afin d'apporter leur aide.

Si la situation s'est quelque peu stabilisée, elle reste fragile. De plus, l'association et les collectivités ont besoin de perspectives.

Un travail a été effectué en vue d'une convention d'objectifs et de moyens, tendant à pérenniser les subventions accordées.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité (Madame TRAVERT s'étant retirée), le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre l'étude de cette convention.

9. Questions diverses

Néant.

Informations

- Lors d'une rencontre avec les maires du pôle de proximité, le Président de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin s'est voulu rassurant en confirmant que le

bassin de natation ferait l'objet d'une réouverture à l'issue des travaux de sécurité et ce début janvier. Cette affirmation a été renouvelée quelques jours plus tard lors d'une conférence de presse,

- Cimetière Hautmesnil : suite à des interrogations lors de précédentes réunions, Monsieur le Maire confirme l'attribution au titre de la DETR d'une subvention de 10.261 euros, soit environ 40 % du montant total H.T. des travaux,

- Inondation à l'accès du camping : Monsieur le Maire signale une mauvaise évacuation des eaux à l'accès du camping.

La DDTM est intervenue au niveau de la Route Départementale face à l'Auberge, sans succès. Il a été fait appel à une société afin de déboucher les canalisations côté camping, sans réussite. Des recherches de canalisation avec une mini-pelle ont alors été effectuées, avec le concours d'une société équipée d'un véhicule à forte pression d'eau, sans plus de résultat.

Bien entendu, les recherches vont être poursuivies. Toutefois, ces manœuvres ont permis de relever que le câble d'alimentation du coffret électrique du pré de l'hospice n'a pas été posé conformément à la réglementation. Le maître d'ouvrage, SDEM50, a été prévenu, car :

- . ce câble a été posé entre des pierres au niveau d'un aqueduc,
- . une absence de fourreau a été relevée, qu'elle soit obligatoire ou pas,
- . toutefois un filet de signalement était en place,
- . le respect de la profondeur de pose est douteux.

Tour de table

- Monsieur DUPONT signale qu'il n'y a pas de numéro, ou autre indication, afin de signaler l'association AROC près de la Médiathèque,
- Monsieur DUPONT demande quelles sont ces traces blanches Rue des Jardins ? Il s'agit de travaux de peinture entrepris afin de sécuriser ce secteur. En raison des conditions climatiques, ces travaux ont été interrompus mais seront repris dès que possible,
- Monsieur DUPONT demande ce qu'il en est de la restauration de l'éclairage du Château ? Monsieur LACOLLEY rappelle que nous espérons du matériel d'occasion, tout en signalant qu'un nouveau point est défaillant à la tour la plus proche de la Mairie,
- Monsieur LACOLLEY informe que la boîte à livres est couverte,
- Monsieur BRIENS signale que l'éclairage public présente quelques difficultés de programmation, auxquelles des remèdes seront apportés,
- Pour terminer, Monsieur BRIENS rappelle la cérémonie commémorative du 11 novembre, à laquelle il invite vivement le Conseil Municipal des Jeunes.

La prochaine réunion est prévue le 19 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.